BOLKESTEIN CONTRE-ATTAQUE!

1. La directive Bolkestein n'a pas été retirée!

« La directive ne sera pas retirée. Seule la Commission pourrait le faire. Le Conseil européen n'a pas le droit de lui donner des injonctions de ce type. ». Voilà la décision de Jean-Claude Juncker, Premier-ministre du Luxembourg et président du Conseil européen. Le Conseil peut dire ce qu'il veut, la Commission fait ce qu'elle veut.

- → La directive Bolkestein réapparaîtra dès le 29 mai passé!
- 2. L'achèvement du « marché intérieur des services » : objectif premier à Bruxelles.

Le Conseil de l'Union européenne a affirmé que « pour promouvoir la croissance et l'emploi et pour renforcer la compétitivité le marché intérieur des services doit être pleinement opérationnel tout en préservant le modèle social européen. » Il n'existe pas de modèle social européen mais un grand nombre de modèles sociaux nationaux mis en danger par l'organisation et les contraintes du « marché intérieur » que l'on veut étendre aux services.

- → Ni Jacques Chirac, ni les gouvernants européens n'ont renoncé à leur projet!
- 3. Dire NON à la « directive Services » passe par le NON à la Constitution.

Le projet de directive « Services » dite Bolkestein entre dans la même logique que le projet de « Constitution européenne ». L'article III-144 correspond très exactement à la directive Bolkestein. Si l'on refuse la logique Bolkestein, la logique de la loi de la jungle, on doit refuser le projet de « Constitution européenne ».

→ Le 29 mai prochain, pour refuser la loi de la jungle, il faut dire NON à la « Constitution européenne »

NON
A LA CONSTITUTION
EUROPEENNE